

MAIRIE de ST ROMAIN DE JALIONAS
52 rue du Stade
38460 ST ROMAIN DE JALIONAS

Envoyé en préfecture le 29/01/2020

Reçu en préfecture le 29/01/2020

Affiché le

ID : 038-213804511-20200127-2020_001-DE



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 JANVIER 2020

L'an deux mil dix neuf, le 27 JANVIER, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 00 sous la présidence de Mr BEKHIT Thierry Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	22	Date de convocation :	21/01/2020
Présents :	20	Date d'affichage :	21/01/2020
Votants :	22	Date de publication :	29/01/2020

Etaient présents : Mmes et Mrs AURIA Danielle, BARTELDT Carole, BEKHIT Thierry, BERT Isabelle, BOUCHET Bernard, BOURDELAIX Evelyne, BRUNOS Brigitte, CLUZEL Marie-Christine, DAUTRIAT Alain, DESCAMPS Gil, DI MARCO Jean-Pierre, FAGAY Colette, GALIEU Joris, GARNIER Sophie, GASC Patrice, LEVY Henri, MAVEL Christelle, REIX Stéphane, RIGOLLET Régis, SCAPPATICCI Patrick.

Etaient absents excusés : AGUIAR Géraldine (pouvoir à Th. Bekhit), CROISSANT Valérie (pouvoir à MC Cluzel),

Secrétaire de séance : Alain DAUTRIAT

DELIBERATION n° 2020-001

EPCI
TE 38 – Travaux sur réseaux de distribution publique
d'électricité et réseaux France Télécom

La présente délibération comprend deux parties :

- I. Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité
- II. Travaux sur réseau France Télécom

TE38 I - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Suite à notre demande, le Territoire d'Énergie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : COMMUNE de ST ROMAIN DE JALIONAS
Affaire n°18-002-451
Enfouissement BT/TEL Avenue du port

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 80 615 €
Le montant total des financements externes s'élève à : 51 800 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 27 184 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au TE38

Le Conseil, entendu cet exposé

Par : 22 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTIONS

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :
Prix de revient prévisionnel : 80 615 €
Financements externes : 51 800 €
Participation prévisionnelle : 28 815 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : 27 184 €

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**
Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

TE38
II - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 19 906 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à : 0 €

La participation aux frais du TE38 s'élève à : 948 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 18 958 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif
- de la contribution correspondante au TE38

Le Conseil, entendu cet exposé,

Par : 22 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTIONS

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 19 906 €
Financements externes : 0 €

Participation prévisionnelle : 19 906 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : 18 958 €

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**
Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Thierry BEKHIT

